



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 mai 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mai 2002

**Coulée Verte - 1er tronçon : Bessac - cession aux propriétaires
voisins (GIRAUD)**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020135

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Coulée Verte - 1er tronçon : Bessac - cession aux propriétaires
voisins (GIRAUD)**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

L'ensemble foncier dans le prolongement du parking de Bessac qui pourrait être destiné à la réalisation d'une aire de camping cars en accompagnement du projet de coulée verte forme un décrochement en retrait avec la limite des propriétés de M. et Mme BEAUBEAU et M. et Mme GIRAUD. Ces derniers ont proposé à la Collectivité de racheter chacun une partie de terrain.

La cession à ces propriétaires permet de supprimer le décrochement et fixer ainsi la limite de propriété en alignement des terrains voisins.

Après négociation, M. et Mme GIRAUD ont accepté d'acheter à la Ville de NIORT la parcelle de terrain cadastrée section BN n ° 656 pour 123 m². L'accord est intervenu sur la base de 11,89 €/m² (conformément à l'avis du Domaine), représentant un montant de 1 462,60 € soit l'équivalent en francs de 9 594 F

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la vente au profit de M. et Mme GIRAUD qui a fait l'objet d'une promesse d'acquisition ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir, sachant que les frais afférents à cette vente y compris les frais de géomètre seront supportés par les acquéreurs.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)